



mont-saint-martin

NORMES D'UTILISATION DU  
LOGO DE LA VILLE &  
CHARTRE GRAPHIQUE DE LA  
VILLE DE MONT-SAINT-MARTIN

# Charte d'utilisation logotype

Merci de bien vouloir respecter la charte graphique lorsque vous utilisez le logotype de la ville de Mont-Saint-Martin. Toute publication utilisant le visuel logotype est soumise à validation par le service Communication.

Une taille minimale a été définie ; en deçà, la lisibilité du logo est altérée. Elle est de 4,15 mm de large pour le logotype et de 15 mm de hauteur.

Lors de l'ajustement du logo, il faut veiller à ce que le rapport entre la largeur et la hauteur soit toujours maintenu.

Il est interdit de modifier l'orientation du logotype

## Logotype

La version du logo à privilégier dans vos supports est la version verticale couleur



mont-saint-martin

■ R48 V139 B203, C76 M30 J0 N0, #308bcb, Patone 2925C

■ R252 V203 B31, C1 M16 J97 N0, #fccb1f, Pantone 7404C

■ R220 V30 B87, C4 M96 J47 N0, #dc1e57, Pantone 191C

■ R148 V148 B147, C41 M33 J35 N1, #949493, Pantone 75396C

■ R28 V28 B27, C72 M66 J66 N77, #1c1c1b, Pantone Black C

## Typographie

Les corps de textes ou contenus des documents émis par la mairie ou organisme affilié à la mairie doivent être écrits dans la typographie d'accompagnement.

Les titres et accroches sont dans une typographie libre.

Arista 2.0

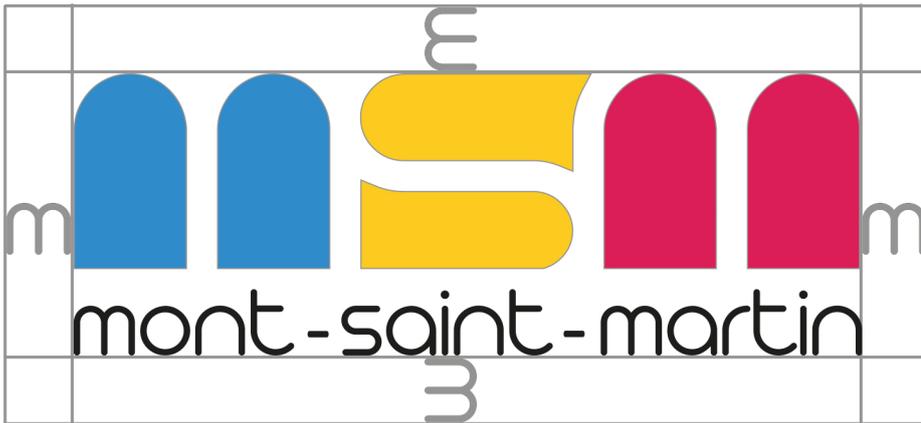
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

# Zone de protection et taille minimale

Pour préserver la bonne lisibilité du logo par rapport à un texte, un autre logo, veuillez autant que possible à préserver une zone de protection autour du logo. Pour la définir, basez-vous sur la largeur d'un « M » de mont saint martin



## Utilisation du logo selon la nature du fond

